

Aussi voyons-nous que les apôtres qui, remplis du St. Esprit, étaient par là même infaillibles, crurent cependant devoir s'assembler plus d'une fois pour juger les différends qui s'élevaient parmi les premiers fidèles, touchant la loi de Dieu, tant ils étaient persuadés que tel était l'ordre établi par leur divin maître ; et, pleins de confiance en sa promesse, il n'hésitèrent pas à donner, comme émanées du St. Esprit même, les décisions de leurs conciles, qui ont servi de modèle à tous ceux que l'on a célébrés depuis. " C'est ainsi, dirent-ils, c'est ainsi qu'il a été décidé par le St. Esprit et par nous." *Visum est enim spiritui sancto et nobis.*

Dela la pratique constante des évêques, successeurs des apôtres, dans tous les siècles, de se réunir en concile, pour juger les questions de religion. Delà cette soumission profonde avec laquelle les vrais chrétiens ont toujours reçu les décisions de ces conciles, comme autant d'oracles du St. Esprit.

Et quels avantages l'église n'a-t-elle pas retirés de ces saintes assemblées ? C'est par ses conciles qu'elle a anathématisé toutes les erreurs, foudroyé toutes les hérésies, et triomphé des portes de l'enfer. C'est par l'organe de ses conciles qu'elle a dissipé tous les doutes, éclairci et déclaré plus solennellement la vérité, et affermi la foi de ses enfants. C'est dans ses conciles qu'elle a tracé pour ses ministres, comme pour les fidèles de tous les états, ces règles si admirables de discipline et ces lois si sages qui, en prescrivant aux uns et aux autres des moyens sûrs d'arriver à la perfection chrétienne, les conduisent infailliblement au salut.

Aussi quelle importance elle attache aux conciles ! Avec quel soin elle en prescrit la célébration dans toutes ses provinces ! Avec quel zèle les saints évêques s'y sont portés dans tous les temps ! Avec quelle ardeur et quel empressement ils recommencent à les célébrer, dans tous les lieux où l'injustice des hommes en avait suspendu le cours !

En présence de ces grands exemples pourrions-nous, N. T. C. F., demeurer oisifs ? Pourrions-nous négliger un si puissant moyen d'assurer le salut des âmes qui nous sont confiées ?... Non, la petite église du Canada qui, toute jeune qu'elle est encore, a cependant le bonheur de posséder plusieurs évêques, et d'être érigée en province ecclésiastique, avait droit de compter sur notre zèle, et ne devait point être privée des bienfaits que ne manque jamais de procurer un concile provincial. Et ses besoins, et l'intérêt que nous portons à l'avancement de la religion dans notre patrie, autant que l'exemple de nos confrères dans les